



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation de la gare ferroviaire de la commune de Saint-Martin-Bellevue

Question écrite n° 3049

Texte de la question

M. Thomas Portes attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la situation de la gare ferroviaire de la commune de Saint-Martin-Bellevue. Cette commune de Haute-Savoie compte plus de 2 500 habitants et est située à 11 kilomètres d'Annecy et 36 kilomètres de Genève. Après avoir été restaurée en 2003, l'unique gare de cette commune a été fermée sur décision du conseil régional, soulevant l'incompréhension de ses habitants. Une vingtaine de trains par jour traverse cette gare sans pouvoir s'y arrêter en raison de la défectuosité du quai dont les travaux de prolongement nécessaires coûteraient un million d'euros. Cette fermeture a mis en difficulté l'ensemble des usagers et notamment les salariés qui prenaient quotidiennement un train pour aller travailler à Annecy. 40 000 véhicules circulent quotidiennement sur la route menant de Saint-Martin-Bellevue à Annecy, trajet qui pourrait être effectué en 10 minutes de train. Cette situation préoccupe le maire de la commune, qui a dénoncé cette anomalie. La réouverture de cette gare permettrait une amélioration certaine des conditions de transport des habitants, notamment des travailleurs et étudiants. Aussi, elle répondrait à un enjeu écologique, lorsque l'on sait que le transport est la première source d'émission de gaz à effet de serre en France (31 %) et, que dans ce secteur, la voiture représente 57 % des émissions. Il lui demande donc s'il va prendre en considération cette situation, dans la mesure où il est indispensable de permettre, sur l'ensemble des territoires, une alternative crédible et écologique au véhicule personnel.

Texte de la réponse

La décision d'une éventuelle réouverture de la gare de Saint-Martin-Bellevue appartient aux collectivités locales concernées et, en premier lieu, à la région Auvergne - Rhône-Alpes en tant qu'autorité organisatrice des services de transports régionaux, en concertation entre l'ensemble des acteurs locaux. La réouverture de la gare nécessiterait une mise aux normes importante pour pouvoir accueillir les trains TER (mise à niveau des quais et ouvrage de franchissement des voies) et l'arrêt des trains conduirait à allonger le temps de parcours des liaisons Annecy-La Roche-sur-Foron-Genève, sauf à investir dans des aménagements d'infrastructure supplémentaires. La région Auvergne - Rhône-Alpes n'a pas sollicité, à ce stade, d'intervention pour permettre la réouverture de cette gare, y compris dans le cadre de la mise en œuvre du Léman Express mis en service depuis décembre 2019.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3049

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5212

Réponse publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1252